

Réforme du code de la nationalité, lois favorisant les contrôles d'identité, projet de réforme du droit d'asile et réponse du Conseil constitutionnel aux initiatives gouvernementales... Voici l'immigration revenue en force au cœur du débat politique français !

A l'écoute de toutes les polémiques développées autour de cette question, on oublierait presque la dimension humaine qu'elle comporte. Les immigrés vivent au sein de notre société, ils y travaillent, s'y logent, y aiment, y prient et parfois aussi s'y engagent politiquement. Dix chercheurs développent ici une réflexion sur ces divers aspects : vie quotidienne, participation sociale, identité communautaire...

Puissent leurs textes contribuer à éclairer un problème qui demeure l'un des principaux enjeux de notre temps.

ISBN : 2-7384-2182-2

B. CORLET, IMPRIMEUR, S.A.

entre loi et vie quotidienne

Sous la direction de
Jacques BAROU et Huu Khoa LE

L'immigration entre loi et vie quotidienne



« Minorités & Sociétés »

L'Harmattan

LE LOGEMENT DES IMMIGRÉS

Il n'est plus aucun problème social, en France, qui ne soit d'une façon ou d'une autre accolé à ce qu'on appelle la «question de l'immigration». Il n'y a plus guère d'inquiétude collective à laquelle les immigrés ne soient associés. La «crise», si souvent considérée comme source de résurgence de l'intolérance, de la xénophobie ou du racisme en vient finalement à se définir en fait par cette résurgence elle-même. Intolérance et ostracisme ne sont pas produits par la crise, ils en sont constitutifs. L'exemple du logement des immigrés, ou des problèmes des banlieues ouvrières en fournit un exemple particulièrement brûlant. La réalité n'est plus ce qu'elle est, elle n'est plus appréhendée qu'à travers le prisme déformant des représentations, des stéréotypes, des enjeux politiques, voire politiques. Une telle cristallisation fait perdre de vue la situation elle-même. Par déplacements et glissements successifs, les problèmes et les questions qu'elle suscite légitimement en viennent à être posés de telle façon que toutes les solutions envisagées se retournent contre ceux qui sont, in fine, désignés comme responsables de ladite crise. L'exposé qui suit tente de revenir sur la description et l'analyse des conditions de vie résidentielle des populations d'origine étrangère, et des rapports de cohabitation qu'ils entraînent.

I. Evolution de la situation des immigrés sur les marchés du logement

Lors de leur recrutement massif, dans les années 60, les travailleurs étrangers n'ont guère bénéficié de structures d'accueil.

Comme ce fut le cas dans la plupart des pays d'immigration, la très grande majorité d'entre eux, et en particulier les originaires des pays sous-développés et des anciennes colonies, s'est installée «là où elle était tolérée (DEL COURT, 1977), c'est-à-dire dans les secteurs en crise urbaine ou fonctionnelle (vieux quartiers centraux en déclin), dans l'habitat insalubre, dégradé et inconfortable (quartiers populaires aux logements exigus et sans sanitaires, hôtels meublés et garnis), dans les friches urbaines, centrales ou périphériques (usines ou entrepôts abandonnés, bidonvilles).

Comme chacun le sait désormais, les conditions générales de logement, en France, se sont considérablement améliorées pendant la période d'expansion. Ce progrès, pour être évidemment inégal selon les couches sociales, n'en fut pas moins assez général pour permettre la «conquête du logement ordinaire» par la classe ouvrière, selon l'expression de Michel VERRET. Les immigrés n'ont bénéficié ni en même temps, ni de la même manière que les autochtones de ce mouvement. Avec le temps, l'écart entre eux a diminué : les conditions de logement des immigrés, ouvriers dans leur immense majorité, se sont progressivement rapprochées de celles des ouvriers français. Mais il s'en faut encore de beaucoup qu'elles soient devenues égales.

1. Le marché du logement privé

Contrairement à ce que pourrait faire croire la focalisation politico-médiatique sur la présence des immigrés dans les logements sociaux de banlieue, c'est, pour les trois quarts d'entre eux, sur le marché privé qu'ils trouvent à se loger. Ceci relativise évidemment les effets des politiques du logement. D'abord soumis à la loi de l'offre et de la demande et peu régulé par les mesures législatives et réglementaires, ce marché est particulièrement sensible aux ségrégations sociale et ethnique «spontanées» et aux stratifications. Ces deux types de ségrégations n'agissent pas indépendamment l'un de l'autre, ils s'articulent entre eux et se superposent. La situation des diverses vagues migratoires sur ce marché s'explique donc essentiellement par deux facteurs :

- la ségrégation proprement sociale, qui, pour les immigrés comme pour les nationaux, lie la résidence (localisation, type, taille et confort du logement, statut d'occupation...) à la catégorie socioprofessionnelle. La structure socioprofessionnelle de chaque nationalité d'immigration contribue donc à expliquer ses conditions de résidence ;
- la ségrégation ethnique (ou «raciale») qui place les différentes vagues d'immigration en position plus ou moins inégale par rapport aux nationaux des mêmes catégories socioprofessionnelles et qui régit donc une hiérarchie entre elles.

La ségrégation ethnique est d'autant plus forte qu'elle se cumule avec la ségrégation sociale. Cela signifie que l'écart entre les conditions d'habitation d'un ouvrier nonqualifié autochtone et celles d'un ouvrier nonqualifié immigré est plus grand que celui qui distingue un agent de maîtrise indigène de son collègue étranger. La différence est d'autant plus grande que l'immigré est d'une origine plus discriminée.

Il existe donc une hiérarchie dans les conditions de logement des différentes nationalités d'origine des immigrés, laquelle est en fait révélatrice d'une hiérarchie ethnique globale dans la société française, puisque le logement n'est pas un élément isolé ni exceptionnel, et que l'on retrouve cette même hiérarchie dans d'autres domaines (accès aux diplômes et qualifications professionnels, emploi et chômage, revenus etc...). Le caractère proprement ethnique de cette hiérarchie apparaît à l'évidence lorsqu'on constate que ni l'arrivée plus ou moins récente des personnes, ni l'adaptation linguistique et sociale, ni même l'importance de la migration familiale ne contrebalancent les effets propres de l'origine. La société française réserve donc un traitement inégal, différentiel, aux diverses vagues d'immigration.

2. Le marché du logement social

Le logement social fonctionne, lui aussi, de plus en plus comme un marché concurrentiel. La pénétration des immigrés

dans ce secteur date, en gros, des années 70, lorsque, à la faveur de l'amélioration des ressources, de l'aide à l'accession à la propriété et de l'accroissement de l'offre, nombre de familles françaises «de souche» et d'anciennes immigrations ont acheté leur logement (copropriété ou maison individuelle). Dans le même temps, les opérations de rénovation urbaine, puis de réhabilitation de quartiers anciens ont évincé progressivement les familles populaires des centres des villes. Le relogement de ces dernières, et surtout des familles nombreuses, n'a pu se faire qu'en périphérie plus ou moins lointaine. Le logement social, jusqu'alors occupé par des couches moyennes ou la fraction supérieure de la classe ouvrière, s'est enfin ouvert aux populations défavorisées auxquelles il était officiellement destiné, et à leur suite, aux familles immigrées. Cette pénétration est toutefois inégale, et varie, localement. C'est globalement, dans la partie la plus dévalorisée de ce parc que les familles immigrées ont pu se loger.

Les conditions d'accès au logement social et les critères d'attribution sont légalement et officiellement indifférents aux provenances des demandeurs et extérieurs aux contraintes de profit du marché privé. Ils ont pourtant longtemps joué en défaveur des immigrés. D'abord parce que ceux-ci ont dû attendre d'avoir acquis une certaine ancienneté dans leur demande de logement et, parfois, une certaine ancienneté de résidence dans la commune ou le département. Ensuite, du fait de l'insuffisance des ressources d'une partie des ménages immigrés au regard des loyers et des charges (lesquels ont d'ailleurs augmenté), en particulier dans la partie des logements sociaux les plus confortables et les mieux implantés, insuffisance trop faiblement compensée par les aides à la solvabilisation.

D'autres facteurs continuent, aujourd'hui encore, de les défavoriser :

- inadéquation quantitative de l'offre en logements sociaux au regard des catégories sociales qui y auraient «naturellement» droit ; la réduction des constructions pendant une dizaine d'années et l'arrivée sur le marché résidentiel des

enfants d'immigrés accroît cette relative pénurie ;

- inadéquation qualitative de cette offre à la demande de certaines familles immigrées du fait de la rareté des grands logements ;
- refus croissants, explicites ou larvés, de cohabitation avec des immigrés chez les habitants des logements sociaux, liés aux représentations et stéréotypes concernant les modes de vie des immigrés, ou de certaines nationalités, et à la crainte du déclassement statutaire et symbolique ;
- politisation de la question de la présence immigrée et application officieuse (parce qu'illégale), mais à peine cachée (par électoralisme), de quotas limitant ou cherchant à limiter le poids des immigrés dans les ensembles sociaux. Le rôle des élus locaux, plus ou moins sensibles à la pression de leurs mandants, dans la gestion et la distribution du logement social a amené une très nette réduction des attributions de logements aux familles immigrées. Le fait que les étrangers en France continuent d'être privés de toute citoyenneté au niveau local comme aux niveaux régional et national ne paraît pas encore compensé, de ce point de vue, par les naturalisations, ni par le fait que de nombreux enfants d'immigrés, français de naissance ou par choix, sont électeurs.

La pénétration des immigrés dans le logement social n'est donc pas à la mesure de leur contribution aux couches sociales modestes de la population. Si l'on tient compte de leur appartenance massive à la classe ouvrière, et notamment à ses fractions les moins qualifiées, les immigrés sont en fait sous-représentés dans les H.L.M. Au total, 23,5% des ménages étrangers y résident (1), contre 12,7% des ménages français de naissance, alors que plus des trois quarts des actifs étrangers sont ouvriers ou personnels de service. Ces différences sont encore plus sensibles localement : lorsque le parc de logements sociaux est peu important ou lorsqu'il est bien implanté ou bien desservi, il continue d'être surtout occupé par des familles à revenus moyens (ouvriers qualifiés, techniciens, employés ou agents de maîtrise...) et les immigrés n'y pénètrent que très difficilement. C'est

par exemple le cas à Paris, où 7,5% des ménages d'ouvriers étrangers résident en H.L.M., contre 21% des ménages ouvriers français ; pour les ménages exerçant des professions intermédiaires, ces proportions sont de 7 et 13% ; lorsque ce parc est plus important -mais l'offre n'est dans aucune grande agglomération à la mesure de la demande- il se constitue en marché stratifié, les immigrés ayant alors surtout accès aux parties inférieures de ce parc. Il faut d'ailleurs remarquer que dans l'habitat social, comme sur le marché privé, la présence de nombreux immigrés participe en tant que telle de la stratification du marché : elle est un facteur de dévalorisation.

II. Les conditions de logement

Les sources statistiques permettant d'évaluer la qualité de l'habitat sont relativement défaillantes. D'une part, les critères de description retenus, partiellement liés à des normes administratives et réglementaires, se fondent sur des standards de confort «moyens». Concernant une population que l'on peut qualifier globalement de «défavorisée», c'est souvent moins la «qualité» (au sens positif du terme) que la déféctuosité du logement qu'il conviendrait de pouvoir évaluer. Il faudrait, notamment, retenir des caractéristiques telles que : l'humidité rémanente, le degré d'éclairément par la lumière naturelle, l'état général du bâti, des revêtements et peintures, des huisseries, des réseaux hydrauliques et électriques, la présence de parasites ou de vermine... Certaines enquêtes intensives, mais ponctuelles, et donc de moindre représentativité que les recensements, montre que les immigrés sont nettement plus exposés que les nationaux à ce type de déféctuosité. D'autre part, les statistiques fournies par l'INSEE ne permettent pas de connaître les conditions d'habitation par catégories socioprofessionnelles et par nationalités. Cette carence gêne l'interprétation des données globales, puisqu'elle empêche en partie de distinguer ce qui relève de la situation socio-économique, et qui ressort de la discrimination ethnique.

La part des «logements ordinaires», dans l'ensemble des habitations occupées par des immigrés s'est accrue depuis les années 60, à chaque recensement tandis qu'a diminué celle des «logements non ordinaires» (foyers, chambres ou hôtels meublés, édifices ou locaux non prévus pour l'habitation durable...). En 1968, 5,2% des étrangers habitaient ce type de logement, contre 0,4% en 1982. Les immigrés ne sont donc pas fortement concentrés dans cette catégorie inférieure du marché du logement, mais ils n'en constituent pas moins la clientèle privilégiée, sinon quasi exclusive, du moins pour certaines nationalités. Il en va de même pour les logements fournis par les employeurs, qui lient l'emploi et le logement (foyers d'entreprise, camps de chantier, chambres de service et loges de concierge...), et les hôtels meublés : 7% des ménages étrangers sont logés par leur employeur, et 6% habitent un meublé ou un garni, contre respectivement 4% et 1% des ménages français.

Les immigrés vivent plus fréquemment que les autochtones -et que les autochtones des mêmes catégories socioprofessionnelles- dans des immeubles collectifs, corollaire de leur proportion plus élevée de locataires (63%, contre 38% des ménages français de naissance, et 50% de l'ensemble des ouvriers). Ils sont aussi plus nombreux dans les bâtiments vétustes et peu équipés de confort collectif. Globalement, au recensement de 1982, 51,4% des ménages étrangers disposaient simultanément d'une baignoire ou d'une douche, de w-c intérieurs et du chauffage central, contre 63,4% des ménages français de naissance et 60,7% de ménages ouvriers.

De même, les logements des immigrés sont, en moyenne, plus petits que ceux des autochtones : 3,06 pièces, contre 3,65 pour l'ensemble des ménages, alors que le nombre de personnes par ménage est plus important : 3,34, en moyenne, contre 2,7. Ils connaissent, par conséquent, une plus forte promiscuité : 42,7% des ménages étrangers vivent dans les logements surpeuplés ; cette proportion est de 15,8% pour l'ensemble des ménages, et de 21,8% dans les seules ménages ouvriers. Nous ne disposons pas, pour le recensement de 1982, de la ventilation par nationalité, mais en 1975, alors que 20,8% des ménages français de

naissance, et 43,8% des ménages étrangers vivaient en surpeuplement, ces chiffres atteignaient 71,5% chez les ménages algériens, 64,6% chez les ménages marocains et tunisiens, 61,5% chez les turcs et 58% chez les portugais.

Actuellement, 52% des ménages français de souche et 41,3% des ménages ouvriers sont propriétaires, contre 21% seulement des ménages étrangers avec de grandes disparités selon les nationalités puisque tel n'est le cas que de 15,1% des ménages portugais, de 10,6% des ménages algériens et de 5% des ménages marocains. Les immigrés européens, surtout parmi les vagues anciennes ont beaucoup plus souvent acquis leur logement que les immigrés des pays sous-développés. Mais au sein de ces derniers, la situation varie selon les structures socio-économiques de chaque nationalité. Les immigrations qui comportent en leur sein une proportion non négligeable de travailleurs qualifiés, celles qui, en particulier, incluent une petite et moyenne bourgeoisie, comptent aussi une proportion plus élevée de propriétaires que les immigrations essentiellement ouvrières et de faible qualification. Ainsi, 20% des ménages yougoslaves et 13% des ménages vietnamiens habitent un logement qui leur appartient.

L'accès des immigrés à la propriété ne paraît pas réduire le degré de surpeuplement de leurs logements, mais elle semble corrélée avec un niveau de confort plus élevé, et un peu plus proche de celui des autochtones de même catégorie sociale.

III. Une politique de logement des immigrés ?

Dans la mesure où les immigrés n'ont guère été «accueillis», et parce qu'ils ont eu d'abord massivement recours au marché privé, c'est d'une politique de relogement, et d'une gestion de populations, qu'il conviendrait plutôt de parler. Or celles-ci ne sont pas autonomes. Elles sont liées aux politiques de fixation ou de mobilisation de la main-d'œuvre, aux projets d'aménagement et de planification urbains, et aux tentatives de rationalisation et d'adaptation de la production du logement aux mutations écono-

miques. Les objectifs des mesures législatives et réglementaires qui concernent le logement des immigrés peuvent être légitimement analysés de l'un ou l'autre de ces points de vue, et l'angle d'approche qui privilégie la politique de logement stricto sensu n'est d'ailleurs pas nécessairement le meilleur si l'on veut saisir ce qui favorise ou défavorise l'intégration résidentielle des immigrés...

Depuis la dernière guerre mondiale, les mesures concernant le (re)logement des immigrés ont hésité entre deux approches opposées, qui ont en fait été combinées de manières diverses selon les périodes. La première intègre les immigrés dans le droit commun, tandis que la seconde vise une action spécifique.

On ne trouve guère de mesures particulières avant la fin des années 50. Jusque-là, la priorité donnée à la construction, dans un contexte de pénurie de logements, laissait encore en marge les populations les plus démunies, et notamment les immigrés, encore relativement peu nombreux.

Jusqu'aux années 70, la production de logement, publique, mais aussi et surtout privée, a tendu à résoudre la crise quantitative héritée de l'après-guerre. Mais elle a révélé une inadéquation qualitative : les mal logés, dans l'habitat insalubre ou dégradé et dans les bidonvilles, ont été des «laissés pour compte de la croissance». Les immigrés, puis leurs familles venues les rejoindre, se sont très rarement vus attribuer un logement et sont allés grossir les rangs des habitants des logements de fortune, comme des garnis clandestins.

Le développement progressif des opérations de rénovation urbaine et l'élaboration d'une politique de relogement dans l'habitat social -essentiellement édifié en périphérie pour minimiser la charge foncière- ont provoqué l'exode de populations modestes occupant des logements petits et inconfortables en centres urbains. Les solutions de relogement des classes populaires se sont alors diversifiées selon des normes modulées en fonction des ressources des bénéficiaires, et se sont spécifiées selon des objectifs sociaux. La SONACOTRA (Société nationale de construction pour les travailleurs algériens) en 1957, puis le

F.A.S. (Fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en France) en 1959, ont été créés pour répondre aux difficultés particulières des immigrés coloniaux. Leurs compétences se sont progressivement étendues à l'ensemble des travailleurs et des familles migrantes au cours des années 60. Ils ont joué un rôle fondamental dans la construction et la gestion des foyers de travailleurs isolés, et dans la subvention de programmes de logements sociaux ordinaires ou à normes réduites (notamment les «cités de transit», prévues pour favoriser une adaptation progressive au logement collectif).

La lutte contre les bidonvilles et contre l'habitat insalubre (lois de 1964, 1966 et 1970) a connu un succès certain pour les premiers (qui seront résorbés en quelques années), et des résultats moins nets pour le second. Cette politique lie dans une même perspective la résorption des habitats insalubres, la récupération foncière, l'aménagement urbain, et le relogement des populations marginalisées.

Entre 1965 et 1975, schématiquement, sous les effets conjugués de l'augmentation de l'offre de logements, des mesures favorisant l'accession à la propriété, et à la réglementation contraignant à réserver 6,75% des logements sociaux neufs aux familles provenant de l'habitat insalubre (adoptée en 1968, mais non appliquée jusque vers 1971), les couches sociales défavorisées parviennent à pénétrer dans le parc de logements H.L.M. «ordinaires».

Avec la récession économique et la réforme du financement du logement, adoptée en 1977, qui favorise l'«aide à la personne» (solvabilisation de la demande) au détriment de l'«aide à la pierre» (soutien de l'offre) la situation s'est modifiée.

La réhabilitation par amélioration de l'habitat ancien et restauration des ensembles de logements sociaux dégradés a succédé aux grandes opérations de rénovation et d'aménagement urbains. Mais, au moment où les carrières résidentielles ascendantes se bloquent sous l'effet de la récession, la construction diminue considérablement, les financements publics se raréfient, la situation et l'état d'une partie de l'habitat social se dégradent. La

dualisation croissante de la société se manifeste dans le logement. Une partie des populations relogées en H.L.M. se paupérise (chômage). Elles deviennent captives d'un habitat néanmoins trop cher pour elles, tandis que des situations extrêmes d'insalubrité réapparaissent en même temps qu'augmente le nombre des sans-abris. Le marché du logement redevient tendu et la concurrence s'aigüise. La spécialisation sociale, et parfois ethnique, de zones urbaines ou péri-urbaines, dans le secteur privé comme dans l'habitat social s'accroît, entraînant des stigmatisations résidentielles, et parfois, des problèmes de cohabitation entre immigrés et autochtones.

Une politique de résolution de ces crises plus ou moins prononcées, adoptée sous le nom d'«Opérations Habitat et Vie Sociale» en 1977, et globalisée en 1982 sous l'appellation de «Développement Social des Quartiers» tente de traiter simultanément ces problèmes liés entre eux (2).

Les mesures adoptées pour le logement des immigrés suivent donc, pour l'essentiel, l'ensemble de la politique du logement et de son évolution.

Celles qui sont particulières ont été prises au coup par coup (3), pour faire face à des situations dues à l'imprévoyance, souvent à la suite d'incidents dramatiques (mort de 5 travailleurs africains dans l'incendie d'un foyer insalubre la nuit du 1er janvier 1980, par exemple) et parfois sous la pression de l'opinion publique et des médias.

On observe cependant une inflexion vers l'adoption de mesures spécifiques au cours de la période 1960-1975 : les réglementations, institutions, administrations, financements (4), procédures et types de logements spécialisés furent alors multipliés, sans que leurs effets paraissent toujours à la mesure des moyens déployés, sauf dans les cas où l'enjeu -bien au-delà des immigrés ou même des mal-logés- fut en fait une restructuration urbaine ou l'ouverture d'un front d'urbanisation (résorption de bidonvilles, création d'un pôle tertiaire, construction de villes nouvelles...)

Mais aussi les effets «pervers» de ces mesures particulières

sont apparus. La grève des loyers des foyers de travailleurs migrants, de 1974 à 1976, effet du mécontentement des résidents contre le coût de leur logement, mais peut-être plus encore contre le traitement social spécifique dont ils étaient les objets (contestations des modes de gestion autoritaires et du contrôle des directeurs-gérants, exigence d'une participation de représentants des résidents à cette gestion, revendication d'une normalisation du statut du résident sur le modèle du statut de locataire...) est à cet égard particulièrement révélatrice. Elle peut, en outre, être considérée comme la plus importante lutte urbaine de cette période en France. Dans les logements sociaux à normes réduites, censés favoriser l'adaptation au logement social «ordinaire», le «transit» n'a pas souvent fonctionné, et les familles sont restées enlisées dans des situations plus ou moins précaires et des logements dont la dégradation a été rapide. L'association famille inadaptée/famille immigrée a contribué à une marginalisation persistante, et à une stigmatisation conjointe des cités et de leurs habitants.

Depuis l'arrêt de l'entrée de nouveaux travailleurs immigrés (juillet 1974), et le développement des regroupements familiaux qui a suivi malgré les entraves, la politique est officiellement orientée vers une normalisation du traitement du logement des immigrés, et vers une égalisation des conditions de logement des immigrés avec celles des Français de mêmes catégories socioprofessionnelles. C'est donc dans ce cadre d'une volonté d'intégration des immigrés en situation régulière (la lutte contre l'immigration clandestine en étant le corollaire) que les effets de la récession économique sur les marchés résidentiels permettent de comprendre la situation actuelle du logement de ces populations.

La «dualisation» de la société française a des effets ramifiés. L'accès au logement social des familles immigrées est pratiquement bloqué, tandis qu'une bonne part de celles qui y résident ne peuvent en sortir. La «crise des banlieues» résulte au moins en grande partie de cette situation d'habitat captif, qui ne touche pas que des immigrés, loin s'en faut, mais qui désigne ces derniers. Les cités de logement social sont tout à la fois marginalisées et

de plus en plus stigmatisées, y compris, parfois, par les opérations censées les revaloriser. «Immigrés» et «banlieue à problèmes» sont devenus quasiment synonymes, provoquant des révoltes de jeunes clamant leur volonté d'intégration dans une société qui les marginalise.

IV. La cohabitation pluri-ethnique

Les relations inter-ethniques sont fort peu étudiées en France, où l'appartenance communautaire et l'ethnicité n'ont guère de statut institutionnel et restent pratiquement sans débouché dans la vie politique. C'est surtout à propos des relations de cohabitation dans le logement et la vie locale que cette question a été abordée, notamment là où cette coexistence apparaît comme potentiellement ou réellement conflictuelle. Le logement social péri-urbain et les grands ensembles périphériques, en particulier, ont fait l'objet d'investigations commandées par les pouvoirs publics décidés à intervenir en faveur du «développement social» de ces secteurs dégradés et dévalorisés. La crise économique qui a paupérisé les habitants de ces cités, déjà largement défavorisées, a sans nul doute accru les tensions d'une cohabitation résidentielle pluri-ethnique bien plus imposée que choisie dans un habitat attributif lui-même partiellement contraint, et devenu pour beaucoup un cul-de-sac. Au-delà d'un discours récurrent sur l'incompatibilité culturelle et les divergences entre modes de vie, les recherches récentes ont permis d'éclairer les enjeux matériels et symboliques de la cohabitation à partir des processus d'identification et de distinction entre groupes et fractions de classes. La crainte de la dépréciation sociale et statutaire, et les autres traits caractéristiques du «racisme petit blanc», activés par les difficultés existentielles et économiques, ont favorisé un vote protestataire d'extrême-droite, où l'Etat et le pouvoir politique sont directement interpellés, et appelés à peser en faveur des nationaux dans les rapports concurrentiels d'emploi ou de logement. Cependant, les conflits de cohabitation, larvés ou

ouverts, pour être parfois bien réels, n'en sont pas moins souvent largement surestimés, y compris par leurs propres protagonistes. Ils masquent ainsi, dans les représentations de l'habitat social périphérique, les réseaux relationnels de coopération et d'entraide souvent nombreux, denses et entrecroisés, ce que les démarcheurs à domicile n'ignorent pas, eux qui les utilisent largement pour recruter leur clientèle !

Mais les situations de coexistence spatiale des autochtones et des immigrés, sont en fait très diverses. Bien qu'elle concerne en priorité les couches populaires et, surtout, ouvrières, la cohabitation reste une dimension, parmi les autres, d'une cohabitation sociale plus générale, qui met en présence -malgré la ségrégation résidentielle- des groupes différents. Les caractéristiques propres de ces groupes, majoritaires comme minoritaires, en termes de classes, de ressources, de mode de sociabilité, de projets, induisent des oppositions et des alliances liées aux conjonctures et aux circonstances, qui laissent aux individus et aux groupes une marge de liberté quant à l'importance qu'ils accordent, en situation, aux appartenances, aux identités, aux frontières et aux stéréotypes ethniques. Les particularités urbaines de la commune et du quartier, et leur histoire, les processus du peuplement et de changement de population etc., forment un contexte dans lequel les immigrés s'inscrivent à la fois comme acteurs et comme enjeux. Leur insertion socio-économique, pour être encore largement limitée aux emplois de faible qualification, est cependant suffisante pour entraîner des relations diversement motivées. Travail, échanges commerciaux, voisinage, côtoiement, suscitent ainsi des convergences ou des divergences d'intérêts, des complémentarités ou des concurrences. Ces relations dépendent des modalités économiques, spatiales et sociales de l'insertion des étrangers, de leurs propres comportements et des représentations qui s'attachent à leur présence. Selon le type et le degré d'utilité sociale, économique ou urbaine de ces derniers, et selon qu'ils sont perçus comme danger ou comme ressource, en particulier, les attitudes des autochtones à leur égard se modélisent différemment. Au sein d'une même aire urbaine, les autochtones hostiles, indifférents, ambivalents ou satisfaits coexis-

tent généralement. De l'équilibre entre eux dépend le «climat» de l'insertion des immigrés, qui favorise ou entrave leurs activités, leurs mouvements de préservation et d'affirmation culturelles ou communautaires, d'intégration fonctionnelle ou d'assimilation, et qui définit en bonne part les marges de leur autonomie. Malgré la diffusion des stéréotypes ethniques, l'«ethnisation» des rapports de cohabitation, et a fortiori le clivage ethnique ne sont donc pas la norme de la coexistence résidentielle, marquée plutôt par une certaine diversité des «équilibres», plus ou moins conflictuels et stables, réalisés localement dans l'interaction entre populations et groupes sociaux.

Il n'est guère possible, au vu de l'état de la recherche en ce domaine, de proposer une typologie des situations de cohabitation. Nous pouvons seulement en donner quelques exemples, essayer de montrer comment s'articulent, dans la cohabitation, faits urbains, rapports de classe et relations inter-ethniques.

Dans les «beaux quartiers», où les immigrés exercent des activités de service pour la bourgeoisie nationale, la complémentarité de classe et les relations d'employeurs à employés occultent la dimension inter-ethnique des échanges. La présence immigrée est ignorée ou sous-estimée, et n'est pas ressentie très différemment de celle des provinciaux qui, au début du siècle, remplissaient les mêmes fonctions. Les immigrés peuvent cependant développer une vie sociale et communautaire indépendante, parallèle à celle des nationaux, et d'ailleurs inaperçue par eux.

Dans des quartiers populaires, du type «village urbain», dominés par les activités artisanales et commerciales, où les autochtones et les immigrés appartiennent sensiblement aux mêmes catégories socio-professionnelles, les conflits concurrentiels peuvent être limités par la cumulativité des activités, qui assure au quartier sa relative prospérité. L'échange économique qui suscite de nombreuses relations et un entrecroisement ethnique constant modélise les relations sociales, marquées par la reconnaissance -dans l'acceptation ou le refus- de la présence des minoritaires, mais aussi par l'évitement du clivage ethnique, et par l'interaction individuelle, souvent personnalisée.

L'exemple du «quartier chinois» de Paris, rénové au cours des années 70-80, est encore différent. L'implantation de réfugiés du sud-est asiatique, majoritairement chinois, a donné lieu à la naissance d'une zone commerciale asiatique, tandis que les Français qui y habitent appartiennent aux couches moyennes (employés et cadres moyens). La structuration communautaire asiatique, relativement forte, induit une sociabilité différente, et séparée, de celle des nationaux. Les vies sociales sont donc en grande partie parallèles, et l'attitude des autochtones est marquée par l'ambivalence : les immigrés d'abord perçus comme une ressource donnant au quartier dynamisme économique et attrait exotique, sont aussi ressentis comme une menace. Leur endo-organisation fait craindre une trop grande autonomie minoritaire, et nombre d'autochtones se sentent «étrangers» dans un secteur urbain où l'identité française ne leur paraît plus hégémonique.

Le cas d'un secteur dégradé, «aire de première implantation» où se sont succédées sans heurt majeur avec les autochtones plusieurs vagues d'immigration depuis le début du siècle, a permis de saisir la précipitation d'une zone de cohabitation, fortement territorialisée par les immigrés, dans l'enclavement ethnique et le conflit. Le déclin des activités économiques anciennes et surtout l'imminence de la rénovation urbaine l'ont transformé, en quelques mois, en «abcès de fixation» pour des activités déviantes (trafic de drogue, recel d'objets volés, squatage d'immeubles...). Le conflit ethnique a surgi alors, dans l'identification de la délinquance avec les habitants légaux ou illégaux africains tandis que -la presse aidant- l'exclusion urbaine, sociale et ethnique du quartier s'est renforcée, entérinée par la peur. Une série d'opérations policières entraînant arrestations et expulsions, ont procédé à la transformation totale du quartier en secteur commercial et résidentiel. La territorialisation communautaire qui remplissait des fonctions typiquement urbaines (localisation de pratiques minoritaires ou marginales, exotisme...) et qui permettait la conservation d'une réserve foncière potentielle a ici facilité, par la manipulation des catégories et représentations ethniques, la récupération de l'espace et la déportation des habitants.

Certains grands ensembles de logements sociaux péri-urbains, tels la Cité des 4000 à la Courneuve, dans la banlieue nord de Paris sont en France un des symboles du «mal vivre» des banlieues, et occupent à ce titre sporadiquement les pages des journaux. Cette médiatisation des problèmes, d'ailleurs, interfère considérablement dans la vie sociale et les relations inter-ethniques locales.

Les immigrés occupent des positions socio-économiques voisines de celles des autochtones, un peu moins qualifiées, et partagent avec eux la condition d'ouvrier ou de petit employé. Comme eux, ils subissent de plein fouet la crise de l'emploi. Il n'existe pratiquement aucune relation économique ou fonctionnelle entre les habitants, qui se trouvent juxtaposés par les effets du système administratif de distribution du logement social. La coexistence pluri-ethnique est ici un destin, plus souvent subi que choisi, et elle est ressentie d'autant plus négativement que la présence immigrée fonctionne socialement comme symptôme du statut social dégradé des habitants et du grand ensemble lui-même.

Les relations inter-ethniques sont beaucoup plus fréquentes que ne l'avouent les habitants. Mais c'est surtout l'ensemble de la sociabilité locale qui est perçue comme déficiente ou anémique. Moins conflictuelle que ne le laissent entendre les médias et les discours des résidents eux-mêmes, elle est sous l'emprise de la stigmatisation sociale et ethnique du grand ensemble. Par reprise ou par opposition, c'est toujours par rapport au stéréotype qu'on se prononce. Les tentatives «désespérées» de revalorisation symbolique passent, le plus souvent, par un démarquage personnel «sans fin», d'avec les autres grands ensembles, d'avec le reste de la Cité elle-même, d'avec les autres bâtiments, d'avec les autres montées d'escalier...

Une bonne part de cette population tente de se soustraire à la coexistence spatiale et pratique un repli sur la cellule familiale et le logement. Ne pouvant imposer son hégémonie sur les espaces collectifs, mais refusant aussi, par peur du déclassement, leur appropriation par des groupes minoritaires, elle favorise le

retrait généralisé de ces espaces. Les discours sur la faiblesse de la vie sociale et sur les incompatibilités entre modes de vie et cultures masquent ce conflit ouvert ou larvé, qui provient du refus de proximité, et qui l'entretient. C'est pourquoi les comportements des jeunes, et notamment de ceux qui sont issus de l'immigration, provoquent tant d'inquiétude : l'une de leurs réponses à cette imposition de silence et d'invisibilité est, justement, l'occupation des lieux les plus centraux portant ainsi leur affirmation collective et leur refus de soumission «sur la place publique». Les révoltes ont aussi cette fonction, notamment par le relais médiatique et l'intérêt politique qu'elles suscitent.

V. Regroupements ethniques et «ghettos»

Il existe en France, même si c'est moins souvent qu'on ne le dit, des risques de création de secteurs de relégation, par restriction de la marge de liberté résidentielle de certaines catégories de population étrangère. C'est ainsi que dans l'agglomération parisienne, les tendances à la dispersion des étrangers observées pendant la période inter-censitaire 1968-1975, semblent s'être ralenties entre 1975 et 1985, voire stoppées dans certaines zones. Pourtant, la situation française n'est pas, et n'a jamais été celle des «quartiers réservés», pour reprendre un terme cher à la sociologie américaine.

Les concentrations en centre-ville se forment dans les secteurs obsolescents, souvent, en crise fonctionnelle du fait du déclin des activités urbaines traditionnelles, et délaissés par les ménages qui ont les ressources suffisantes pour fuir leur inconfort, leur insalubrité, leur manque d'équipement, leurs nuisances... La vieillesse du bâti n'est pas seule en cause puisque cette dévalorisation atteint parfois aussi des immeubles récents, tours et barres caractéristiques de l'architecture de l'après-guerre. Inversement, nombre d'immeubles anciens continuent d'être bien entretenus et améliorés et restent très recherchés.

Contrairement à ce que croient souvent les opinons publi-

ques -habitants autochtones et immigrés compris- ces quartiers ne comptent jamais une majorité absolue d'étrangers parmi leur population résidente. Jusqu'à présent, il n'existe pas en France de secteur urbain où la densité d'étrangers est supérieure à 40%. Ces derniers ne parviennent à constituer des concentrations plus importantes que dans des unités plus restreintes, de l'ordre de l'immeuble, du groupe d'immeubles ou, tout au plus, de l'ilôt.

La reconquête des centres par «gentrification» et implantation d'activités tertiaires déloge les couches populaires des quartiers où elles sont installées de plus ou moins longue date. Le phénomène classique de succession de populations -qui ne va cependant jamais sans une certaine superposition- est alors suivi d'un processus de délocalisation. Le délabrement du quartier et l'inconfort du parc de logement motivent officiellement ces substitutions fonctionnelles et ces réhabilitations. Il s'agit parfois, au moins partiellement, d'un prétexte. Certaines études montrent que les rénovations urbaines effectuées dans les années 60 n'ont pas toujours touché par priorité les secteurs les plus insalubres, mais plutôt les secteurs les plus ouvriers, et les plus immigrés ; et il existe bien des quartiers qui ont été volontairement abandonnés à la dégradation, ou dont on a accéléré la crise et la décrépitude pour justifier l'intervention (voir ci-dessus le cas de l'ilôt Chalon). S'il y a bien, dans tous ces cas, suppression de mauvais logements, il y a aussi déportation de leurs habitants puisque les relogements offerts se situent le plus souvent en périphérie. Ceux qui parviennent à être relogés sur place finissent souvent par être contraints de partir, du fait du renchérissement des loyers consécutifs à la rénovation d'autant que la lenteur des procédures et du montage des opérations n'entrave pas la spéculation foncière. D'autres, malgré les assurances de relogement, ne bénéficient en fait pas de ce droit, soit que, occupants à titre plus ou moins précaire, et sans contrat, ils en soient légalement exclus, soit que, lassés d'attendre dans une situation d'insécurité, ils se relogent par leurs propres moyens.

C'est sur la question des H.L.M. et des «grands ensembles» que les médias, les hommes politiques et les opinions publiques

sont aujourd'hui focalisés, dans une dénonciation conjointe des «ghettos», des problèmes sociaux et des conflits de cohabitation entre autochtones et immigrés. Ces concentrations ont pour origine la reconquête des centres et le développement de la construction suburbaine des années 60-70, qui ont entraîné, pour les familles modestes, et surtout nombreuses, l'obligation de déménager en banlieue pour bénéficier d'un relogement. La vacance ouverte par la désaffection des familles qui ont pu quitter le logement social a permis, pendant un temps, que des familles immigrées y pénétraient, mais elles y sont entrées «par le bas», dans les cités les plus dévalorisées.

La «spontanéité» des regroupements communautaires, appuyée sur l'organisation en réseaux ramifiés des diverses immigrations, inspire de nombreux discours sur les tendances volontaires au rassemblement, voire à l'entassement, de certains groupes nationaux ou ethniques, discours qui revêtent aussi bien des formes «vulgaires», voire franchement racistes, que des formes «savantes». Ces concentrations sont interprétées comme les fruits de l'inadaptation culturelle et de la pauvreté des immigrés, à l'origine de leur besoin d'entraide et de leur désir de retrouvailles.

Cette vulgate «culturaliste», largement répandue tant dans les administrations que dans les médias et l'opinion publique, occulte cependant les mécanismes sociaux à l'oeuvre, qui ne sont pas seulement additionnés, mais articulés entre eux. C'est d'abord faute de concurrence autochtone et sous l'effet des discriminations que de tels regroupements se forment. Les relations familiales et villageoises des immigrés ne les expliquent pas à elles seules, même si, sans aucun doute, elles permettent de comprendre certains de leurs traits, comme par exemple les filières qui contribuent à rassembler les originaires d'une même région dans une même aire géographique... De nombreux regroupements d'ampleur limitée, et parfois à peine perçus par les habitants, s'opèrent sur cette base. Telle est bien souvent la modalité principale de l'implantation résidentielle des vagues migratoires les moins discriminées, celles dont l'image ne s'accompagne pas de fantasmes d'agression et de contamination.

Mais l'entraide et l'échange communautaires, généralement importants chez les immigrés, ne donnent pas nécessairement lieu à des regroupements. Ceux-ci sont plus fréquents pour les populations discriminées et stigmatisées, et ils sont plus «visibles», et inquiétants pour les autochtones.

Les fonctions sociales des quartiers où existent de relatives concentrations d'immigrés ne sont pas seulement culturelles, et ne s'expliquent pas entièrement par des traits comportementaux propres à telle ou telle immigration. C'est dans l'interaction entre la société française, et les formes qu'y revêtent les ségrégations urbaines, sociales et ethniques, d'une part, et les diverses vagues migratoires, d'autre part, qu'on peut les saisir.

Dans les centres urbains, les immigrés cohabitent souvent avec de pauvres autochtones, parmi lesquels la proportion de personnes âgées, et de personnes seules, est importante. Au contraire, en grande banlieue, ils côtoient des familles françaises plutôt jeunes, au sein desquelles une quantité relativement importante de familles que les administrations chargées de l'action sociale nomment «lourdes» ou «faibles» (grand nombre d'enfants, parent unique, ressources aléatoires ou quasi inexistantes, chômage, maladie, invalidité, alcoolisme...). Certains ménages immigrés se trouvent d'ailleurs dans des situations de ce type. Mais quoi qu'il en soit, l'ensemble familles immigrées + familles «à problèmes» contribue à la confusion générale entre immigrés et problèmes sociaux.

Centraux ou péri-urbains, ces secteurs de relative concentration d'immigrés servent donc, à des degrés divers, non seulement de réserves foncières, mais encore de réserves de populations exclues du modèle ou du destin résidentiel dominant. Dans les centre-villes, ces populations assurent une transition rentable entre le départ des populations antérieures (petite bourgeoisie commerçante ou artisanale, ouvriers de métier...) et l'installation de nouvelles activités et de nouvelles couches sociales (secteur tertiaire, cadres supérieurs et moyens...). Dans les zones suburbaines périphériques, elles rentabilisent des opérations immobilières à faible investissement foncier, qui n'ont

pas ou n'ont plus la faveur de la clientèle en situation de choisir. Si ce n'est pas d'abord l'arrivée des immigrés qui fait fuir les autochtones, mais au contraire la désaffection de ces derniers qui permet l'installation des immigrés, il n'en reste pas moins vrai qu'en un second temps, leur présence - qui fonctionne comme signe de la dévalorisation - peut accélérer le processus de déménagement et freiner les nouveaux emménagements...

C'est au sein des populations les plus discriminées, et dans les secteurs urbains dégradés, que se forme une catégorie sociale d'immigrés qui assure la fonction particulière d'offre de logements et de services à d'autres immigrés de même origine, suppléant à la carence ou au blocage de l'offre «ordinaire». A côté des hôtels meublés et garnis «officiels» et légaux, ils créent un marché parallèle, plus ou moins insalubre et clandestin, et fournissent des prestations plus ou moins spécifiques et «adaptées» à leur clientèle. La concurrence sur ce marché reste vive, et le tarissement de la demande ne semble pas à l'ordre du jour.

La lutte contre les «marchands de sommeil» qui vise à sanctionner les propriétaires ou les gérants exploités frappe aussi, de facto, les locataires obligés de trouver un autre logement. Il arrive qu'un relogement leur soit proposé dans le cadre de la politique de résorption de l'habitat insalubre, qu'ils acceptent ou refusent en fonction de son coût et de son implantation par rapport à leur lieu de travail. Mais ceux, souvent nombreux, qui sont occupants «sans titre» ou illégaux sont obligés de se reloger par eux-mêmes. Ils vont alors grossir les effectifs d'autres immeubles du même ordre. Cette lutte n'a que de faibles effets lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une politique de relogement quantitativement et qualitativement adaptée. Elle est en outre souvent vécue par les immigrés comme une persécution à leur encontre, puisque ce sont eux, propriétaires, géants et locataires, qui font vivre ce marché parallèle.

En fait, les zones intra-urbaines de regroupement assurent aussi, et peut-être principalement, des fonctions autres que résidentielles : lieux de travail, de transit, d'échanges informels, de commerces spécialisés, de loisirs spécifiques, elles offrent une

infrastructure ethnique qui draine une population non résidente, souvent recrutée bien au-delà du quartier, notamment en fin de semaine, et les jours de congé ou de fêtes traditionnelles des pays d'origine. Sorte de pôles urbains, de centralités spécifiques, elles permettent une affirmation et une relative autonomie culturelles et communautaires qui restaurent une identité dévalorisée.

Quoi qu'il en soit, le terme de «ghetto», qui est souvent appliqué aux quartiers à relativement forte présence immigrée s'avère d'un usage inapproprié. Ces quartiers ne réunissent jamais, en France, l'ensemble des caractéristiques des ghettos historiquement connus. Non seulement ces regroupements ne sont pas institutionnels, mais ils ne sont pas homogènes : les immigrés y sont minoritaires, et, même s'ils constituent une forte minorité, ils ne sont pas tous d'une même origine nationale, ethnique ou culturelle. On y trouve bien, généralement, un groupe numériquement plus important que les autres, qui imprime au quartier des éléments de «style de vie», et qui provoque l'identification du quartier comme «arabe» ou «asiatique» mais il ne s'agit jamais que d'une «minorité majoritaire» parmi les minoritaires. L'appropriation et la qualification ethniques de ces secteurs, cependant, sont loin d'être aussi marquées que dans d'autres pays. Ces «quartiers arabes» ou ces «chinatowns» font en effet pâle figure, si on les compare aux quartiers noirs, chinois ou portoricains des villes américaines... Enfin, et peut-être surtout, les immigrés en France sont relativement peu structurés en «micro-sociétés», relativement autonomes, organisées pour la défensive comme pour l'offensive, composées de couches sociales diversifiées, disposant de bases territoriales réelles, dotées d'organisations, d'institutions, de leaders, de relais d'opinion ou d'action politique, ou de capacités de négociation collectives. L'usage du terme «ghetto» semble ici avoir une fonction plus idéologique que descriptive. Le mot fait peur, comme la chose - perçue comme un «mal social» plus ou moins absolu et mythique - aux autochtones comme aux immigrés eux-mêmes. Ainsi se trouvent entérinés, et en quelque sorte justifiés, tout à la fois l'exclusion et le contrôle social, voire policier, des minoritaires. En outre, la stigmatisation d'un secteur résidentiel sanctionnée

par le terme de «ghetto» facilite les opérations de délocalisation et de dispersion...

VI. Le logement : cause et conséquence de l'intégration

Les conditions résidentielles des immigrés ne sont plus, dans l'ensemble, caractéristiques de ce que l'on nomme souvent «logements de première installation». Les situations les plus marginales se sont en grande partie progressivement résorbées, sauf, sans aucun doute, pour les immigrants clandestins. L'avenir, pourtant, pourrait faire ressurgir des situations dramatiques, tant l'accès à des logements modestes, mais dotés d'un minimum de confort semble bloqué pour les populations démunies.

La hiérarchie entre autochtones et immigrés, et entre immigrations de provenances différentes, cependant, se pérennise. Les facteurs qui tendent, globalement, à l'amélioration des conditions d'habitat ont un effet médiatisé par le poids propre du statut ethnico-racial, et ne parviennent pas à contrebalancer complètement l'influence de la discrimination ethnique. Ce statut, d'ailleurs, interfère aussi en amont, par le blocage de la promotion professionnelle, empêchant ainsi l'obtention même de certaines des caractéristiques favorables à une meilleure insertion résidentielle. Les populations d'origine maghrébine, et particulièrement d'origine algérienne, malgré une grande ancienneté en France et une familiarité avec la langue et le système social, continuent de subir une ségrégation particulière dans le secteur privé comme le logement social. Elle entrave considérablement leur pénétration dans les logements anciens confortables, et les relègue dans la partie la moins désirée de l'habitat social.

Le logement apparaît ainsi tout à la fois comme produit et producteur de l'intégration ou de la marginalisation, comme cause et conséquence de celles-ci. C'est pourquoi la situation semble si souvent bloquée dans un cercle vicieux : pour qu'ils s'intègrent, il faut ouvrir les logements ordinaires aux immigrés,

mais, dans le même temps, l'habitat auquel ils ont accès se dévalorise du fait même de leur présence.

La cohabitation entre autochtones et immigrés, n'est pas par elle-même un facteur d'intégration assuré, dans le contexte de contrainte, de concurrence et d'insécurité dans lequel elle s'effectue souvent. La vie locale, les interactions quotidiennes, les relations personnalisées et les activités associatives qu'elle permet ont cependant souvent des effets positifs, parfois inaperçus. Cette réalité «banale» est bien souvent plus complexe et contrastée que ne le laissent entendre les habitants comme les observateurs. Et le conflit lui-même, lorsqu'il ne se fixe pas en clivage ethnique collectif, fait partie d'une coexistence où se réalisent en un même lieu inclusion et exclusion, rejet et coopération, méfiance et échange, peur et entraide... Il semble bien que les relations ethniques locales puissent, lorsque des rapports fonctionnels complémentaires ou cumulatifs s'établissent entre les divers groupes, participer d'un mouvement d'intégration des immigrés.

S'il est vrai que de mauvaises conditions de logement ont une influence tendanciellement négatives, elles autorisent aussi des adaptations fonctionnelles, des «bricolages culturels», des stratégies d'insertion diversifiées parfois protégées par une certaine autonomie par rapport au contrôle de la société dominante. Mais la condition pour que ces pratiques et projets soutiennent une réelle intégration est que la situation ne soit pas bloquée, et qu'il existe donc une réelle marge d'initiative pour les intéressés. Ainsi, la question ne se pose pas seulement en termes de conditions de logement, mais aussi, et peut être surtout, en termes de liberté résidentielle des immigrés. Le logement ne se révèle en effet jamais tant relié à l'intégration que par la négative. L'habitat «cul de sac» ou de relégation, privé de toute perspective, stigmatise ses habitants (au point que des refus d'embauche soient liés au lieu de résidence), conduit à l'auto-dévalorisation génératrice de conduites d'échec et d'apathie, mais aussi de révoltes impuissantes, plus ou moins anémiques, et de déviance - tous effets bien connus de l'exclusion sociale-

L'adaptation et l'intégration des immigrés sont aussi trop

souvent évalués à l'aune de leur silence, de leur soumission et de leur invisibilité sociale. Leurs refus individuels ou collectifs du traitement social qu'ils subissent, sous forme de résistance ou de lutte, de contournement ou d'affrontement -voire de révoltes- sont pourtant des signes manifestes d'insertion et de volonté d'intégration. Les luttes sociales ont d'ailleurs par elles-mêmes une certaine puissance intégrative par ce qu'elles supposent de débats contradictoires, de contacts, de recherche de solutions, d'interlocuteurs et de négociations... Elles permettent souvent une socialisation accélérée aux rouages et aux modalités de la régulation sociale en France. Elles font émerger des acteurs, des négociateurs, des leaders au sein des groupes immigrés, dont le rôle médiateur est souvent important pour l'insertion de ces groupes.

Il est vrai, cependant, que les luttes urbaines ou résidentielles ont souvent du mal à émerger : la localité, en France, n'est pas un cadre où l'identification collective des adversaires est aisée, et la vie hors-travail atomise les individus, les renvoyant à des solidarités primaires, plus qu'à des organisations revendicatives locales. La négociation des revendications et la régulation des conflits concernant l'habitat sont d'ailleurs très faiblement institués, et ne le sont, bien souvent, que très formellement, ce qui explique leurs modalités parfois surprenantes ou violentes.

Mais plus globalement, c'est désormais à l'échelle nationale, et non seulement locale, que la question du logement des immigrés, comme d'ailleurs celle des «banlieues à problèmes», s'est déplacée. Elle est désormais devenue un enjeu politique. Le conflit a perdu sa spécificité, il s'est en quelque sorte généralisé et «clivé». On peut se demander, dans ce contexte, quels seront les effets des politiques volontaristes de revalorisation sociale des quartiers dévalorisés et stigmatisés. Alors que tant de familles, à nouveau, attendent dans des logements exigus ou insalubres d'être relogées, ne risque-t-on pas de voir évincer du logement social, au profit de la destruction de logements (les tours des Minguettes ou de La Courneuve...) et des tentatives de «rééquilibrage social» celles qui y ont difficilement accédé alors qu'il n'existe aucun parc de logements «ordinaires» susceptible de les

accueillir. La marginalité succèdera-t-elle à la situation de «captivité» ?

Véronique DE RUDDER
Chargée de Recherches CNRS- URMIS, Paris.

NOTES

(1) Sources : Recensement de la population de 1982

(2) 130 quartiers ont été concernés par cette politique visant à associer divers services publics pour coordonner la restauration architecturale, le développement économique, la dynamisation de la vie sociale et associative, la prévention de l'échec scolaire et de la délinquance.

(3) Rappelons que l'appel massif à la main-d'oeuvre étrangère pendant les années d'expansion a été moins contrôlé par l'Etat que suivi par lui : 79 % des immigrés arrivés en France en 1967 ont été régularisés après leur entrée clandestine en France.

(4) Telles les réservations pour les immigrés de 0,2 puis 0,1 % de la contribution patronale au logement des travailleurs, adoptées en 1972, 1975 et 1979.